Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE DES ÎLES DE GUADELOUPE

DU 11 FEVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Le 11 février de l'an deux mille vingt-six à huit heures trente, les membres du conseil d'administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Iles de Guadeloupe (ARB-IG) se sont réunis, sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, présidente de l'ARB-IG, pour la deuxième réunion de l'année du conseil d'administration à laquelle ils ont été convoqués par courrier, en date du 04 février 2026.

Conformément au règlement d'intérieur, la réunion se tient en format mixte (présentiel et visioconférence).

Quorum

- Les membres présents et prenant part aux votes : 17
- Les membres absents : 6
- Les membres absents excusés : 7
- Les membres ayant reçu un mandat de représentation : 1
- Autres participants à la réunion ne prenant pas part au vote : 8
  - Madame Francine ARBAU, Directrice de l'environnement,
  - Monsieur Jean-Marie SCHMIDER, DRFIP Guadeloupe
  - Madame Kanell AMBROISE, Directrice de l'ARB-IG,
  - Monsieur Marc GAYOT, Chef de service du conservatoire botanique de l'ARB-IG,
  - Madame Catherine HERMANT, Cheffe de service observatoire botanique de l'ARB-IG,
  - Monsieur Julien GERARD, Chef de service animation/sensibilisation/communication de l'ARB-IG,
  - Madame Marine MARIE-CHARLOTTE, Cheffe de service Ingénierie Projet,
  - Madame Nancy MONLOUIS, Assistante de direction.

Les conditions étant réunies et le quorum atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Le secrétariat administratif est assuré par l'assistante de direction, Nancy MONLOUIS.

La Présidente, Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, préside le CA.

La Présidente ouvre la séance et rend hommage à Alain ROUSTEAU.
Elle rappelle qu'il a été continuellement engagé dans ses travaux. Sa thèse portait sur les espaces forestiers et les dynamiques écologiques. Au-delà de sa fonction d'enseignant-chercheur à l'Université des Antilles, il représentait une référence scientifique majeure. Il est notamment à l'origine de la première carte écologique de référence, qui fait toujours autorité auprès des acteurs de la biodiversité, en particulier dans le domaine végétal.

Il fait partie des pionniers ayant contribué aux travaux préalables à la création du Conservatoire botanique. Elle souligne l'importance de sa présence lors de l'obtention de l'agrément du Conservatoire botanique. Cet agrément a permis de valoriser le travail de Marc GAYOT et de son équipe, mais également celui réalisé en amont par plusieurs acteurs, dont Alain ROUSTEAU, Maguy DULORMNE et Jean FAUBERT. Elle précise que l'obtention rapide de l'agrément national du Conservatoire botanique n'aurait pas été possible sans le travail préparatoire mené par ces pionniers, qui ont tracé la voie et posé des bases solides. Elle passe ensuite la parole à Monsieur GAYOT, puis à Madame DULORMNE.

Monsieur GAYOT remercie Madame la Présidente pour cet hommage. Il indique que beaucoup ont connu Alain ROUSTEAU d'abord en tant qu'étudiant, puis comme collègue, notamment au Conservatoire botanique. Il rappelle qu'il a consacré sa vie à comprendre le fonctionnement des écosystèmes forestiers et les mécanismes qui régissent leur organisation.

Il souligne que la carte écologique de la Guadeloupe réalisée par Alain ROUSTEAU constitue un outil fondamental, permettant de mieux comprendre l'organisation naturelle des milieux, en

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

dehors de l'influence humaine. Il mentionne également son implication dans différents réseaux scientifiques.

Il met en avant sa manière de transmettre sur le terrain, sa passion et sa capacité d'observation, qui rendaient le travail à ses côtés particulièrement enrichissant. Il conclut en cédant la parole à Madame DULORMNE.

Madame DULORMNE salue l'assemblée. Elle indique qu'ils ont été très marqués par le départ de leur collègue Alain ROUSTEAU. Elle précise qu'il a beaucoup participé à la formation de sa génération. Elle rappelle qu'il était à la fois écologue et savait interpréter et comprendre les interactions entre les espèces végétales dans le milieu naturel ; et également mathématicien. Il a collaboré avec des collègues en mathématiques et réalisé des modèles de développement, de répartition des espèces, de croissance à l'échelle des communautés. Elle considère que cette caractéristique était très innovante et sans commune mesure à l'échelle des Antilles françaises. Elle ajoute qu'il continuait à venir très régulièrement au laboratoire, à mener des collaborations avec les mathématiciens et à aller sur le terrain. Elle indique que l'importance de son travail au sein du conservatoire botanique ayant déjà été évoquée, elle n'y revient pas.

Arrivée de Monsieur VINCENT.

Madame DULORMNE conclut en soulignant son activité, sa passion et son envie d'étudier et de transmettre jusqu'au bout, estimant que c'est ce qu'il faut retenir de lui. Elle remercie l'assemblée.

Madame la Présidente remercie Madame DULORMNE.

Madame MUSQUET indique qu'au tout début de sa carrière, alors qu'elle était chargée de mettre en place des dispositifs qui n'existaient pas encore ou étaient très peu structurés, comme les ZNIEFF ou le CSRPN, elle pouvait compter sur des personnes comme Alain ROUSTEAU, Daniel IMBERT et Jacques PORTECOP. Elle estime que c'est grâce à ces personnes que les outils aujourd'hui en place ont pu être créés et fonctionner. Elle souligne que qu'il a fallu lutter pour mettre en œuvre ces dispositifs, les rendre efficaces et les adapter aux enjeux et aux particularités locales. Elle souligne qu'il a formé beaucoup de forestiers. Elle rappelle qu'il a commencé sa carrière en Guadeloupe à l'ONF en tant que chargé de mission et qu'à cette occasion, il a réalisé la carte écologique de la Guadeloupe, devenue aujourd'hui une référence. Selon elle, il vivait, respirait et s'exprimait à travers ce qu'il connaissait et maîtrisait, à savoir sa grande passion pour la forêt, aux côtés de sa famille.

Madame la Présidente remercie l'ensemble des intervenants. Elle indique que l'ordre du jour du conseil d'administration est désormais ouvert, précisant qu'il comporte cinq points pour délibération.

La Présidente présente l'ordre du jour :

Pour délibération :

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 janvier 2026,
2. Approbation du compte financier unique 2025,
3. Affectation du résultat 2025,
4. Adoption du Budget primitif 2026,
5. Présentation du rapport d'activités 2025,

Points d'informations :

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

6. Récapitulatif des contrats et conventions passées par la direction depuis le dernier CA
7. Questions diverses,

POINT N°01 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2026

Madame la Présidente indique que les membres ont reçu le procès-verbal du conseil d'administration qui a été transmis avec la convocation le 04 février 2026 et demande s'il y a des amendements ou des modifications à y apporter.

Constatant qu'aucune demande de modification n'est formulée, elle considère que le procès-verbal n'appelle pas d'observation. Elle procède à la mise aux voix du procès-verbal du 21 janvier 2026.

Monsieur LAPIN ne prend pas part au vote

Monsieur PELAGE ne prend pas part au vote

Madame DULORMNE ne prend pas part au vote

Madame COUVIN ne prend pas part au vote

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Membres du CA de l'ARB des Iles de Gua		
Structures	**Titulaires**	**Suppléants**
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélie BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	En cours de remplacement	En cours de remplacement
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	En cours de remplacement	Laurie HEC (En cours de remplacement)
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Harry OZIER-LAFONTAINE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO

En visioconférence	6 Titulaires + 8 Suppléants
En présentiel	4 Titulaires + 0 Suppléant
Représenté (pouvoir)	1 Titulaire + 0 Suppléant

Nombre de votants : 19

Ne prend pas part au vote : 4

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 15

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

POINT N°02 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Madame la Présidente indique qu'ils passent au point numéro deux de l'ordre du jour, relatif à l'approbation du compte financier unique. Elle précise que la présentation sera faite par Madame Kanell AMBROISE. Elle ajoute que, pour l'adoption de ce compte financier unique, Madame AMBROISE, en sa qualité de directrice, ainsi qu'elle-même, devront quitter la salle au moment du vote, après les débats. Elle précise que ce sera Fabien BARTHELAT, suppléant du vice-président de l'agence, qui procédera au vote du compte financier unique.

Madame AMBROISE explique qu'annuellement sont retracées les opérations budgétaires exécutées au cours de l'année précédente et que le compte financier unique doit normalement être adopté avant le 30 juin de l'année en cours.

Elle indique toutefois que, depuis quelques années, il est voté juste avant le budget, afin d'assurer une certaine logique et cohérence dans les délibérations. Elle précise que, depuis 2025, il s'agit d'un compte financier unique, alors qu'auparavant existaient un compte administratif et un compte de gestion.

Elle rappelle qu'un compte était émis par l'ordonnateur, c'est-à-dire par la structure, et un autre par la paierie régionale, et que ces deux documents ont désormais fusionné. Il s'agit à présent d'un document réalisé conjointement avec la paierie, dont l'objectif est de s'assurer que les chiffres de la paierie correspondent à ceux de la structure.

Monsieur SCHMIDER présente le compte financier unique à deux voix avec la directrice. Il précise qu'il s'agit de la deuxième année de présentation de ce document, qui sera obligatoire l'année prochaine pour tous, y compris pour ceux qui ne l'appliquent pas encore, et souligne que l'ARBIG a deux ans d'avance.
Il indique que le compte a été élaboré conjointement par l'administration de l'ARBIG, la directrice, Monsieur FELER et la comptable publique, Madame Pascale BELLIN. Il précise que la présentation sera plus minimaliste que les autres années en raison d'une panne de l'application Hélios depuis jeudi matin, et présente les excuses de la DGFIP pour la gêne occasionnée aux ordonnateurs.
Il rappelle que le compte financier unique concerne les réalisations de recettes, les titres émis et les mandats de paiement pour les dépenses. Il reprend également les restes à réaliser, même s'il n'y en a pas cette année pour l'ARBIG. Les chiffres du comptable public sont en concordance avec ceux de l'ordonnateur.
Il indique que, pour la première fois depuis 2023, le résultat est excédentaire. Il rappelle que l'année précédente avait été marquée par « La planète revisitée des îles de Guadeloupe », avec des charges importantes et des recettes non perçues au moment attendu.
Pour 2025, les recettes s'élèvent à 1 785 449 € et les dépenses à 1 506 086 €, sur des prévisions de 2 456 581 €, soit un taux de réalisation de près de 73 %. Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 261 397 €, alors qu'il était déficitaire de 457 834 € l'année précédente.
Il précise que les charges de personnel sont passées de 894 629 € à 995 479 €, soit une augmentation d'environ 100 000 €, et que les charges à caractère général ont diminué, passant de 720 116 € à 463 042 €, soit environ 257 000 € de moins.
En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 17 966 € et les dépenses à 10 994 €, soit un solde d'exécution excédentaire de 6 971 €, après un excédent de 37 733 € l'année précédente.
Au total des deux sections, l'exercice 2025 présente un excédent de 268 369 €, contre un déficit de 420 101 € en 2024.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Le résultat de clôture, qui reprend les résultats antérieurs, s'établit à 20 162 € pour l'investissement et à 410 653 € pour le fonctionnement, soit un total cumulé de 430 816,11 €, contre 162 003 € fin 2024.
Concernant les délais de paiement, il indique qu'ils sont de 6,56 jours en 2025 contre 5,35 jours en 2024. La comptable, Madame BELLIN, paie en 2,83 jours contre 2,79 jours en 2024, ces délais étant inférieurs aux délais de 20 jours pour l'ordonnancement et de 10 jours pour le comptable.
Il précise que 68 titres de recettes ont été émis en 2025 contre 45 en 2024, et 1 023 mandats de dépenses contre 899 en 2024. La trésorerie s'établit à 372 420 € en 2025 contre 228 149 € en 2024.
Il indique qu'il aurait souhaité présenter une analyse financière plus détaillée, notamment sur l'épargne brute, mais qu'il la transmettra par écrit ultérieurement en raison de l'indisponibilité de l'application Hélios, et conclut en précisant que ses chiffres seront en adéquation avec ceux de la directrice.

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	387 060,49 €	2 416 591,68 €	2 803 652,17 €
	Recettes réalisées (réelles et ordre)	17 966,10 €	1 767 483,16 €	1 785 449,26 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	387 060,49 €	2 416 591,68 €	2 803 652,17 €
	Dépenses réalisées (réelles et ordre)	10 994,14 €	1 506 086,04 €	1 517 080,18 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	6 971,96€	261 397,12 €	268 369,08 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	13 190,96 €	149 256,07 €	162 447,00 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	20 162,92 €	410 653,19 €	430 816,08 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	20 162,92 €	410 653,19 €	430 816,11 €

Madame AMBROISE confirme que le compte financier unique a été reçu en retard, expliquant que la panne de l'application Hélios a empêché l'envoi du document avant lundi, malgré les efforts de Madame BELLIN pour obtenir un CFU presque définitif avant la panne. Elle présente des excuses pour ce retard lié à la panne.

Monsieur SCHMIDER précise que, du fait des dates de signature, il y aura un léger décalage par rapport à la tenue du conseil, mais après vérification, ce qui importe c'est la signature du document et sa transmission à la préfecture. Il espère que dans les prochains jours, Madame BELLIN et l'ordonnateur de l'ARBIG pourront finaliser les signatures.

Madame AMBROISE remercie Monsieur SCHMIDER et confirme que, comme les chiffres ont été projetés en même temps qu'il parlait, leurs données sont concordantes. Elle propose de ne pas détailler de nouveau les chiffres, rappelant que le résultat à reporter est de 430 807,11 euros, et demande s'il y a des questions de la part des administrateurs.

Madame DULORMNE indique qu'elle aurait des questions concernant le fichier PDF envoyé, comportant différentes lignes budgétaires du budget 2025, et se demande si c'est le moment de les poser.

Madame AMBROISE et **Monsieur SCHMIDER** demandent s'il s'agit du budget ou du CFU.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Monsieur VINCENT quitte la séance.

Madame DULORMNE précise qu'elle pense que c'est le budget, un document de 52 pages, et demande si ce n'est pas pour maintenant.

Madame AMBROISE confirme que ce n'est effectivement pas le moment.

Madame DULORMNE s'excuse.

Madame AMBROISE demande s'il y a d'autres questions concernant le CFU. N'ayant aucune question,

Madame la Présidente explique qu'étant donné qu'il n'y a aucune question supplémentaire, Madame Ambroise et elle vont se retirer et laisser Monsieur BARTHELAT prendre le relai.

Monsieur BARTHELAT prend la parole pour remercier Madame AMBROISE et Monsieur SCHMIDER pour la présentation.

Madame la Présidente et Madame AMBROISE sortent de la salle.

Monsieur BARTHELAT précise que, n'ayant reçu aucune remarque ou question sur l'approbation du compte financier unique 2025, il propose de passer au projet de délibération figurant à la page 55 du dossier de séance, en supposant que tous les membres en ont pris connaissance, et procède au vote.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Membres du CA de l'ARB des Iles de Gua		
Structures	**Titulaires**	**Suppléants**
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélie BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	En cours de remplacement	En cours de remplacement
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	En cours de remplacement	Laurie HEC (En cours de remplacement)
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Harry OZIER-LAFONTAINE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO

En visioconférence	5 Titulaires + 8 Suppléants
En présentiel	3 Titulaires + 0 Suppléant
Représenté (pouvoir)	1 Titulaire + 0 Suppléant

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Nombre de votants : 17

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Adopté à l'unanimité

Monsieur BARTHELAT, après le vote du compte financier unique 2025, demande à ce que la Présidente et Madame AMBROISE soient rappelées pour revenir en séance.

Madame la Présidente et Madame AMBROISE reviennent dans la salle.

POINT N°03 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Madame AMBROISE présente le point suivant. Elle explique que l'agence applique l'instruction budgétaire et comptable M57, ce qui oblige à affecter les résultats une fois l'exercice précédent clôturé. Cet exercice vient d'être clôturé par le vote du CFU. Elle indique que l'idée est d'affecter les résultats, exactement ceux présentés sur la diapositive précédente.
Pour la section de fonctionnement, elle rappelle les recettes et les dépenses, avec un résultat de 261 397 euros et le résultat reporté de 2024. Elle propose aux administrateurs d'affecter 410 653,19 euros dans le budget 2026 de l'agence.
Pour la section d'investissement, elle précise que le report est naturel et qu'il n'y a pas besoin d'une décision d'affectation, comme pour les restes à réaliser. Elle indique que 20 162,92 euros sont ainsi reportés en section d'investissement pour 2026.
Elle demande s'il y a des questions.

L'instruction comptable de l'ARB-IG est la M57 qui prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Résultats du Budget Principal - Exercice 2025

Résultat - Section de fonctionnement	
Recettes de l'exercice	1 767 483,16 €
Dépenses de l'exercice	1 506 086,04 €
Résultat de l'exercice (A)	261 397,12 €
Résultat reporté N-1 (B)	149 256,07 €
Résultat de clôture à affecter (A+B)	**410 653,19 €**

Résultat - Section d'Investissement	
Recettes de l'exercice	17 966,10 €
Dépenses de l'exercice	10 994,14 €
Résultat de l'exercice (A)	6 971,96 €
Résultat reporté N-1 (C)	13 190,96 €
Résultat comptable (A+C) reporté en N	20 162,92 €

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Ne voyant aucune question ni remarque, **Madame la Présidente** indique que l'affectation du résultat est soumise au vote.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	**Titulaires**	**Suppléants**
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélie BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	En cours de remplacement	En cours de remplacement
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	En cours de remplacement	Laurie HEC (En cours de remplacement)
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Harry OZIER-LAFONTAINE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO

En visioconférence	5 Titulaires + 8 Suppléants
En présentiel	4 Titulaires + 0 Suppléant
Représenté (pouvoir)	1 Titulaire + 0 Suppléant

Nombre de votants : 18

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Pour : 18

Adopté à l'unanimité

POINT N°04 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Madame AMBROISE présente le point suivant, relatif à l'adoption du budget primitif 2026. Elle explique qu'elle fait un récapitulatif du budget par section — investissement et fonctionnement — ainsi que par recettes et dépenses, en précisant que le budget est équilibré, comme l'exige la réglementation.

Pour la section d'investissement, elle indique que les dépenses s'élèvent à 603 173,22 €, correspondant aux immobilisations en cours, c'est-à-dire des recettes qu'il ne sera pas possible d'utiliser immédiatement. Elle indique que cela s'explique pour deux raisons :

1. Le fonctionnement par projet peut générer des résultats négatifs ou positifs selon l'avancement des dépenses et les remboursements attendus, notamment des fonds européen.
2. Cette année, environ 50 % des recettes FEDER prévues ont pu être récupérées, ce qui constitue un matelas de sécurité en cas de non-perception totale.

Pour la section de fonctionnement, elle détaille les charges :

- Charges à caractère général : 584 503 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 1 324 582.90 €
- Autres charges de gestion courante : 169 000 €, incluant notamment les 134 000 € à verser au MNHN au titre de l'avance reçue pour le projet FEDER « La planète revisitée des îles de Guadeloupe ».

Elle précise que les charges exceptionnelles concernent une recette de 2023 non perçue du SIE, nécessitant une écriture comptable spécifique. Les écritures budgétaires incluent également les dotations d'amortissement et l'équilibrage des sections, portant le total à 583 010.30 €, pour un budget global de 3 264 369,42 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, elle indique :

- Le résultat N-1 affecté au budget 2026
- Dotations annuelles : 830 000 € (300 000 € de la région, 300 000 € de l'Office français de la biodiversité, 200 000 € du conseil départemental, 30 000 € de la DEAL)
- Dotation d'agrément CBN-IG : 456 660 €, soit 80 000 € de plus que l'année précédente, affectés à la mission de cartographie des habitats
- Subventions diverses : près de 162 000 €, incluant des soldes liés à « La planète revisitée » et des recettes obtenues auprès de la DEAL sur les années précédentes
- FEDER : 801 979 € à percevoir

Elle demande s'il y a des questions et, en l'absence de questions, propose de poursuivre la présentation.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Section	Catégorie	Dépenses	Recettes
Investissement	Immobilisations incorporelles	2 000€	**603 173,22€**
	Immobilisations corporelles	29 500€	
	Immobilisations en cours	571 673,22€	
Fonctionnement	Charges à caractère général	584 503€	**2 661 196,20€** dont : - 410 653,19€ *(résultat N-1)* - 830 000€ *(Dotations annuelles* - 456 660€ *(Dotation d'agrément CBIG)* - 161 903,17€ *(Subventions)* - 801 979,84€ *(FEDER)*
	Charges de personnel et frais assimilés	1 324 582,90€	
	Autres charges de gestion courante	169 000€	
	Charges exceptionnelles	100€	
	Écritures budgétaires (dotations aux amortissements + équilibrage des sections)	583 010,30€	
TOTAL		**3 264 369,42€**	**3 264 369,42€**

Madame AMBROISE détaille la section investissement du budget 2026. Elle précise que :

- Les 2 000 € du chapitre 2051 concernent des logiciels « en dur », c'est-à-dire installés directement sur les ordinateurs, tandis que les logiciels installés dans le cloud sont inscrits sur un autre compte en section de fonctionnement.
- Le matériel informatique comprend des ordinateurs pour les nouveaux agents, le renouvellement des ordinateurs existants (près de 4 ans et montrant des signes de fatigue) et l'installation d'un serveur pour l'observatoire et le conservatoire.
- Les achats mobiliers, prévus à hauteur d'environ 7 000 €, permettent de compléter le mobilier nécessaire pour le conservatoire botanique, notamment depuis l'agrandissement de son espace au sein de l'INRAE.
- Des outillages techniques sont prévus pour le laboratoire et les travaux en extérieur, pour près de 9 000 €.
- Des téléphones sont également prévus pour les nouveaux agents, pour un montant d'environ 1 500 €.

Elle rappelle que les 571 000 € de recettes ne seront pas utilisées cette année, ce qui porte le total des investissements à 603 173,22 €.

Ne constatant aucune question, elle propose de poursuivre la présentation.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Investissement

Compte	Montant	Explications
2051 – Concessions et droits similaires	2 000€	*Logiciels en « dur »*
21838 - Autre matériel informatique	12 000€	*Ordinateurs nouveaux agents + renouvellement + installation serveur*
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	7 000€	*Achat mobilier divers*
2158 - Autres installations, matériel et outillages techniques	9 000€	*Matériel herbier, équipement laboratoire (CBN)*
2185 - Matériel de téléphonie	1 500,00 €	*Téléphones nouveaux agents*
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	571 673,22€	*Equivaut aux recettes qu'on ne prévoit pas d'utiliser cette année.*
TOTAL	**603 173,22€**	

Madame AMBROISE détaille ensuite la section fonctionnement du budget 2026. Elle précise que certaines dépenses sont immédiates :

- La Villa NIRIN, siège de l'agence : eau, électricité et carburant (l'agence dispose depuis l'année dernière de deux véhicules, pour un budget carburant de 5 000 €).
- Alimentation et consommables : location et bonbonnes d'eau pour les fontaines de l'agence.
- Petits équipements pour les conservateurs botaniques : environ 1 500 €, notamment pour la serre utilisée par le conservateur botanique à l'INRAE depuis l'année dernière.
- Vêtements de terrain : 2 500 €, couvrant la consommation importante liée aux missions de terrain et une petite marge pour renouvellement.
- **Fournitures administratives** : 6 000 € cette année, contre 5 000 € l'an dernier, incluant notamment l'encre, dont le coût est élevé.

Fonctionnement

Compte	Montant	Explications
60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	1 500 €	*Dépenses villa NIRIN*
60612 - Energie - Electricité	2 500 €	*Dépenses villa NIRIN*
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	5 000€	*Pour 2 véhicules*
60623 - Alimentation	1 200 €	*Bonbonnes eau + petit alimentaire*
60632 - Fournitures de petit équipement	1 500 €	*Petits équipements CBN*
60636 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	2 500€	*Vêtements (terrain, autres)*
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	6 000 €	*Fournitures administratives*

Madame AMBROISE présente les autres dépenses de fonctionnement prévues pour 2026 :

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

- BEST LIFE : 5 000 €, correspondant à un financement dont bénéficie le conservatoire botanique pour un projet spécifique.
- Contrat de prestation de services informatiques : environ 3 000 €, car l'agence n'a pas d'informaticien en interne et fait appel à un prestataire en cas de panne ou difficulté sur les ordinateurs.
- Frais bancaires : liés à la carte d'achat.
- Leasing des deux véhicules de l'agence : environ 17 000 € par an.
- Locations immobilières : loyers de la Villa NIRIN et des locaux INRAE utilisés par le conservatoire.
- Location pour les fontaines d'eau : dépenses liées aux bonbonnes et fontaines installées dans l'agence.
- Entretien des espaces verts de la Villa NIRIN.

Fonctionnement

Compte	Montant	Explications
6068 – Autres matières et fournitures non stockées	5 000€	*Equipements BESTLIFE*
611 - Contrats de prestations de service	3 000 €	*Tickets intervention prestataire informatique*
627 – Frais bancaires	628€	*Frais carte d'achat*
61221 - Crédit-bail - Matériel roulant	17 000 €	*Leasing 2 voitures*
6132 - Locations immobilières	47 000€	*Loyers villa NIRIN + INRAE*
61358 – Locations autres	450€	*Location fontaines eau*
61521 - Entretien et réparations sur terrains	4 500 €	*Entretien espaces verts*

Madame AMBROISE poursuit la présentation des dépenses de fonctionnement 2026

- Entretiens et réparations sur biens immobiliers : 10 000 € sont prévus pour des travaux sur la Villa NIRIN, non fonctionnels depuis deux ans (notamment le renforcement de la rambarde et la remise en état des volets roulants), afin d'améliorer le lieu de travail.
- Maintenance des équipements : environ 5 000 €, couvrant la maintenance des climatiseurs, extincteurs, etc.
- Assurances : couvrant les locaux et la responsabilité civile de l'agence.
- Documentation et formation : dépenses pour la formation des agents, des associations et partenaires, y compris la formation biostatistique prévue cette année. Elle souligne que la formation avait été un peu mise de côté du fait des recettes manquante ces dernières années, et que cette année bénéficie d'un « boost » budgétaire.
- Frais de colloque et de séminaire : 3 000 €, incluant les événements du conservatoire, de l'observatoire et du pôle ASC, avec un premier séminaire prévu début mai.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Fonctionnement

Compte	Montant	Explications
615221 - Entretien et réparations sur biens immobiliers Bâtiments publics	10 000 €	*Travaux + entretien courant villa NIRIN*
6156 - Maintenance	5 000€	*Maintenance équipements (clim, etc.)*
6161 - Assurance Multirisque	5 300€	*Assurance des locaux + Assurance RC*
6182 - Documentation	1 500€	*Documentation diverse*
6183 - Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)	6 200€	*Formations associations et partenaires*
6184 - Versements à des organismes de formation	22 000€	*Formations agents ARBIG*
6185 - Frais de colloques et séminaires	3 000€	*CBN et ORB*

Madame AMBROISE présente les autres dépenses de fonctionnement :

- Des crédits divers pour imprévus.
- Prestations diverses liées à l'affiliation de l'agence au Centre de gestion 971, permettant aux agents de consulter un médecin, un psychologue ou une infirmière selon les conventions.
- La part la plus importante de ce chapitre concerne les prestations intermédiaires : prestations graphiques, ateliers techniques, activités de sensibilisation et autres prestations extérieures. Toutes ces dépenses sont détaillées dans le chapitre 6228.
- Enfin, un compte pour publication de marchés publics, notamment au BOAMP, prévu à hauteur d'environ 1 000 € si nécessaire.

Fonctionnement

Compte	Montant	Explications
6188 - Autres frais divers	20 000 €	*Imprévus*
62268 - Autres honoraires, conseils.	10 000 €	*Diverses prestations dont CDG971 et secours (avocats, autres.)*
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	250 000,00 €	*- Prestations graphiques* *- Ateliers techniques - Formations* *- Actions de sensibilisation* *- Prestations d'experts ORB* *- Prestations d'experts CBN* *- Intervention des associations* *- Prestations diverses* *- Marge + Imprévus*
6231 - Annonces et insertions	1 000€	*- Publications marchés au BOAMP*

Madame AMBROISE détaille les dépenses de communication et missions prévues pour 2026 :

- Réceptions : 22 500 €, incluant notamment une soirée de lancement prévue en juin pour le dispositif *Entreprises engagées par nature*, à laquelle les membres seraient conviés.
- Catalogues imprimés : pour la campagne de communication sur les prestations et l'impression des productions de l'Observatoire.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

- Achats pour l'espace presse, liés à la soirée de lancement et à d'autres actions de communication.
- Réalisation du rapport d'activité, qui sera présenté au cours du conseil d'administration.
- Actions diverses : vidéos sur les coraux, traduction des productions de l'Observatoire, projet initié avec l'ONF pour faire découvrir aux élèves la région naturelle nationale particulière.
- Frais de déplacement et missions : voyages et missions diverses, estimés à environ 1 000 € par mois par l'agence, ce qui contribue à un total prévu de 50 000 €.

Fonctionnement

Compte	Montant	Explications
6234 - Réceptions	22 500 €	*- Biodiv'Tour,* *- Goûter des aires éducatives* *- Soirée de lancement EEN* *- Conférence grand public EEE*
6236 - Catalogues et imprimés	11 600 €	*- Campagne communication EEE* *- Impressions ORB*
6237 - Publicité, publications, relations publiques - Publications	13 500€	*- Achets espaces presse* *- Réalisation du RA2025*
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	8 000€	*- Vidéo coraux* *- Traduction productions ORB*
6245 - Transports de personnes extérieures à la collectivité	8 000 €	*- Déplacement des élèves dans les réserves naturelles*
6251 - Voyages, déplacements et missions	50 000€	*- Déplacements divers* *- Frais de mission*

Madame AMBROISE conclut le détail des dépenses de fonctionnement 2026 en présentant :

- Frais d'affranchissement : tous les frais postaux.
- Frais de télécommunication : fixes, mobiles et Internet.
- Adhésion au Comité National des Actions Sociales (CNAS).
- Frais de nettoyage des locaux : environ 17 000 €.

Elle indique que le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 584 503 € et demande s'il y a des questions. N'en constatant pas, elle passe à la suite.

Fonctionnement

Compte	Montant	Explications
6261 – Frais d'affranchissement	400€	*- Frais postaux*
6262 - Frais de télécommunications	16 000 €	*Fixe et mobiles + internet*
6281 - Concours divers (cotisations...)	4 725 €	*Adhésion CNAS*
6283 - Frais de nettoyage des locaux	17 000€	*Nettoyage villa*

Madame AMBROISE présente les dépenses de personnel pour 2026, qui s'élèvent à un peu plus de 1 324 000 €. Elle explique que ce montant inclut une marge de sécurité, car, selon la M57, il n'est pas possible de faire des virements entre sections pour les dépenses de personnel, il vaut donc mieux prévoir légèrement plus que moins.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Elle précise que ce budget couvre les 19 agents déjà en poste, dont 3 VSC, ainsi que les 2 recrutements prévus pour l'année 2026.

Les dépenses de personnel s'élèvent à **1 324 582,90€**, en tenant compte :

- 19 agents déjà en poste dont 3 VSC,
- 2 agents en recrutement en 2026 :
  - Secrétaire Général(e)
  - Chargé de mission EEE/Habitats,

Madame AMBROISE demande si Madame DULORMNE avait une question.

Madame DULORMNE répond que sa question concernait le budget de l'année précédente et que ce n'est pas important, elle pourra en discuter ultérieurement.

La Présidente prend la parole pour aborder le poste de secrétaire général, soulignant son importance pour la continuité de service et son lien avec le poste de directeur adjoint. Elle explique qu'au cours de l'année, aucun responsable de Pôle ne s'est senti capable d'assumer la direction adjointe. Monsieur GAYOT a donc été désigné temporairement pour assurer cette fonction.

Elle précise que le futur secrétaire général aura pour mission, en plus de piloter le pôle administratif, d'assurer la direction adjointe en cas d'absence de Madame AMBROISE. La fiche de poste a été présentée lors des orientations budgétaires.

Le recrutement sera lancé début mars, avec l'objectif de pourvoir le poste d'ici fin juin, pour une prise de fonction au plus tard le 1er septembre. La Présidente invite également les administrateurs à proposer des candidats de valeur pour ce poste.

N'ayant aucune question, elle annonce le passage au vote de l'adoption du budget primitif de l'agence pour l'exercice 2026.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Membres du CA de l'ARB des Iles de Gua		
Structures	**Titulaires**	**Suppléants**
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélie BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	En cours de remplacement	En cours de remplacement
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	En cours de remplacement	Laurie HEC (En cours de remplacement)
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Harry OZIER-LAFONTAINE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO

En visioconférence	5 Titulaires + 8 Suppléants
En présentiel	4 Titulaires + 0 Suppléant
Représenté (pouvoir)	1 Titulaire + 0 Suppléant

Nombre de votants : 18

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 18

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

POINT N°05 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 202

Madame AMBROISE annonce le passage au point suivant, le rapport d'activité 2025, et donne la parole à Monsieur Julien GERARD, responsable de l'animation, de la sensibilisation et de la communication.

Monsieur GERARD indique que, comme chaque année, le rapport d'activité de l'Agence poursuit plusieurs objectifs. Le premier est de rendre compte des différentes actions réalisées. Il permet également de montrer le travail mené par le conseil d'administration en amont, pour tout ce qui a été validé au cours de l'année.

Il précise que ce point est important, car il recense les actions effectivement réalisées et, accessoirement, il facilite le suivi des dotations financières de l'ARB.

Le rapport d'activité 2025 a été réalisé en interne au sein du pôle ASC, avec l'appui de tous les collègues.

Par rapport à l'année dernière, il n'a pas été procédé par présentation des différents pôles, mais plutôt par thématiques propres aux missions de l'ARB. En l'occurrence, il s'agit de l'accompagnement des porteurs de projets et de l'information, de l'acquisition de données, du développement des réseaux, ainsi que d'un zoom sur l'agrément, les trois ans de l'ARBIG et les nouveaux statuts, et il présente ces différents points.

Madame MUSQUET demande où il pourra être consulté.

Madame AMBROISE répond qu'il sera mis en ligne. Il fallait d'abord le faire voter en conseil d'administration, mais il sera accessible en ligne sur le site de l'Agence.

Madame la Présidente demande s'il y a des questions. Ne constatant aucune question, elle soumet le rapport d'activité 2025 aux voix.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Membres du CA de l'ARB des Iles de Gua		
Structures	**Titulaires**	**Suppléants**
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélie BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	En cours de remplacement	En cours de remplacement
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	En cours de remplacement	Laurie HEC (En cours de remplacement)
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Harry OZIER-LAFONTAINE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO

En visioconférence	5 Titulaires + 8 Suppléants
En présentiel	4 Titulaires + 0 Suppléant
Représenté (pouvoir)	1 Titulaire + 0 Suppléant

Nombre de votants : 18

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 18

Adopté à la majorité.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

POINT INFORMATION : CONVENTIONS ET CONTRATS PASSÉS PAR LA DIRECTION DEPUIS LE DERNIER CA

Madame AMBROISE indique qu'au niveau des conventions, depuis le dernier conseil d'administration, deux conventions ont été signées. Il s'agit de conventions d'échange de données « Flore » avec l'association Gwada Botanica et avec Terra Kera, projet porté par Mike HELIONS. L'objectif est de formaliser l'échange entre les données produites par ces acteurs et leur transmission au Conservatoire, notamment sur les thématiques liées à la flore.

Monsieur GAYOT précise que l'agence a tout intérêt à s'appuyer sur des acteurs qui produisent des données qualitatives. Il indique que ces deux partenaires prennent en compte la biodiversité dans leurs projets et que l'objectif est de stabiliser et structurer la remontée des données vers le niveau de la recherche. Il ajoute que d'autres conventions pourront être nécessaires avec d'autres acteurs, notamment universitaires et institutionnels, et que les conventions existantes seront également consolidées.

Aucune question n'est soulevée sur ces points.

Récapitulatifs des contrats, conventions et transactions *(Conformément à la délibération n°2025-14 du 08 octobre 2025)*				
Date	Objet	Tiers	Montant	Remarque
27/01/2026	Convention échange de données flore avec Gwada Botanica	Gwada Botanica	-	
27/01/2026	Convention échange de données flore avec Mike HELIONS	Terra Kera	-	

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente ouvre le point des questions diverses et demande si certains membres souhaitent intervenir.

Monsieur OZIER-LAFONTAINE prend la parole. Il salue l'assemblée et précise qu'il est accompagné de Monsieur SAHA, suppléant au conseil d'administration de l'ARBIG. Il indique que cela concerne un projet relatif au site de La Providence et laisse Monsieur SAHA en présenter les éléments.

Monsieur SAHA explique qu'il s'agit d'un projet portant sur la gestion d'un ancien site, ancienne pépinière, sur lequel un travail d'éradication des EEE a été engagé depuis trois ans. Il précise qu'un projet pour les trois prochaines années a été déposé à la DEAL au titre des Fonds verts afin de poursuivre cette action. Il indique que la DEAL les a informés que le dispositif était finalement géré directement par le ministère. À la suite d'un entretien avec Madame HERY, qui leur a signalé l'existence d'un comité de pilotage sur ce type de projet, il souhaite présenter la démarche au conseil d'administration afin d'examiner dans quelle mesure un accompagnement pourrait être envisagé, le projet portant sur la gestion des espèces exotiques envahissantes. Il ajoute qu'un premier bilan des trois années écoulées a été réalisé et que le nouveau projet permettrait notamment le recrutement d'un chargé de mission hors plafond pour une durée de trois ans afin de finaliser l'action engagée.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Madame AMBROISE confirme l'existence d'un comité permettant aux porteurs de projet en recherche de financement de venir présenter leur dossier. Elle précise toutefois qu'il ne s'agit pas du conseil d'administration, mais du comité régional des aides de biodiversité, cadre habituel d'examen des dossiers. Elle indique que la décision de présenter ou non le projet en conseil d'administration relève de Madame la Présidente et précise, en tout état de cause, que les porteurs seront recontactés pour un passage devant le comité régional des aides.

Monsieur SAHA indique qu'il n'y a pas de difficulté. Il précise que son intervention visait avant tout à informer le conseil d'administration de l'existence de ce projet, qui n'a pas encore été validé par la DEAL. Il souligne qu'il ne s'agissait pas de le présenter formellement à ce stade, mais de faire part de l'importance qu'il revêt pour eux et de leur volonté de continuer à le porter.

Madame AMBROISE répond qu'il n'y a pas de problème pour cela. Elle précise que les échanges pourront se faire avec Madame Marie-Charlotte et indique qu'un partage de coordonnées sera effectué afin d'examiner les possibilités d'accompagnement, notamment en matière de recherche de financements.

Madame la Présidente ajoute que le projet du parc est intéressant. Elle estime toutefois qu'il convient d'abord de le travailler en amont avant de le soumettre au conseil d'administration, afin de permettre des échanges plus aboutis.

Monsieur LAYBOURNE souhaite apporter une précision concernant le dépôt du projet à la DEAL. Il indique qu'il n'est aucunement remis en cause l'intérêt du projet. Toutefois, s'agissant des Fonds verts, il rappelle que les parcs nationaux doivent normalement adresser leurs demandes de financement directement au ministère, sur une enveloppe dédiée. Il précise qu'une exception a été faite pour un dossier de faible montant, mais qu'en principe, la DEAL ne peut pas financer directement les parcs nationaux sur ces crédits. Il souligne que la réponse apportée ne remet donc pas en cause la qualité du projet, mais tient aux règles de gestion des Fonds verts. Il ajoute que, depuis 2024, les demandes des parcs nationaux au titre du Fonds vert sont, de manière générale, traitées au niveau ministériel.

Monsieur SAHA remercie pour ces précisions.

Madame la Présidente informe le conseil qu'elle s'exprime cette fois en sa qualité de vice-présidente de la Région Guadeloupe. Elle indique que la Direction générale des services de la Région a donné son feu vert pour engager un travail préparatoire en vue du dépôt d'un projet LIFE. La Direction de l'environnement va donc mobiliser les différents partenaires afin de construire un projet d'envergure. Elle précise qu'il s'agira d'un projet dépassant strictement la biodiversité pour intégrer plus largement le développement durable, avec l'ambition d'évaluer et de renforcer l'engagement des partenaires sur ces thématiques.

Deux hypothèses de dépôt sont envisagées : un premier en septembre 2026 et, si le projet n'est pas suffisamment abouti, un second en septembre 2027. Elle rappelle que 2027 constituera la dernière année possible pour déposer un projet LIFE dans le cadre actuel de la Commission européenne. Elle indique privilégier un dépôt solide en 2027 et précise que l'ambition est de construire un projet structurant sur une durée de dix ans.

Elle contextualise cette démarche par les contraintes budgétaires auxquelles la Région Guadeloupe est confrontée. Les dotations de fonctionnement sont en diminution et toutes les commissions régionales sont concernées. Elle rappelle qu'une simulation financière réalisée avec un cabinet spécialisé avait anticipé une baisse des dotations de l'État aux régions au moins jusqu'en 2028, voire 2030. La Région s'inscrit actuellement dans cette trajectoire de réduction.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Elle précise que le président de Région a réuni, en début d'année, l'ensemble des satellites régionaux, notamment le MACTe, Routes de Guadeloupe, l'ARBIG, le CTIG et Guadeloupe Formation, afin de leur demander de participer à un effort de réduction des dépenses de fonctionnement. Elle souligne que l'ARBIG a été préservée en raison de l'inscription de sa dotation dans ses statuts, ce qui rend toute modification plus complexe. Elle ajoute que la dotation de l'OFB étant adossée à celle de la Région, toute baisse aurait également eu un impact sur cette contribution. Elle évoque par ailleurs les ajustements budgétaires qui toucheront certaines grandes manifestations régionales dans les prochaines années.

Elle insiste sur la nécessité d'adaptation face aux contraintes financières et souligne l'importance de développer une capacité de projection à long terme. Selon elle, le programme LIFE constitue une opportunité pour structurer une stratégie sur dix ans, en matière de biodiversité et de développement durable, au bénéfice des générations futures.

Elle indique que les partenaires seront prochainement sollicités et qu'un premier comité de pilotage sera organisé rapidement afin de préciser la méthode de travail et le calendrier.

En l'absence de demande de parole, **la Présidente** remercie les membres du conseil d'administration, et l'ordre du jour ayant été épuisé, lève la séance à 10h00.

Fait à GOURBEYRE. le 07 octobre 2026

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO



Présidente du Conseil d'administration de l'ARB-IG